

## Renouvellement de Période d'essai

## Par Jeep83, le 23/01/2018 à 22:32

Bonjour, j'ai été embauchée le 23 novembre en CDI avec 2 mois d'essai renouvelables (le patron m'a dit clairement que c'était pour ne pas payer la prime de précarité qu'il ne m'a pas fait un cdd). Officiellement ma période d'essai a pris fin aujourd'hui mais tout à l'heure la responsable m'a dit que le patron voulait renouveler ma période d'essai et viendrait demain me faire signer un papier... alors d'une part je me demande si ce n'est pas trop tard car d'après moi dès demain je suis en cdi non? Et autre chose, je me suis renseignée, ma société dépend de la convention collective des commerces de détail de l'habillement et des articles textiles hors dans cette convention collective il est écrit noir sur blanc que la période d'essai n'est pas renouvelable... je voulais donc savoir si légalement j'avais bien le droit de ne pas signer son papier et que j'étais bien en cdi dès demain? Merci d'avance à ceux qui prendront le temps de me répondre. Bonne soirée

## Par P.M., le 24/01/2018 à 08:47

## Bonjour,

Si la période d'essai de 2 mois a commencé le 23 novembre et que vous n'avez pas été absent, elle s'est terminée le 22 janvier au soir et vous pouvez donc de toute façon refuser son renouvellement surtout par un document antidaté d'autant plus que le dit renouvellement n'est pas prévu à l'art. 13 de la Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles même si elle l'est au contrat de travail...

Vous êtes donc effectivement en CDL...